

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 3 mai 2017 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1713420A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3;

Vu l'avis n° 27315/GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 28 mars 2017,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Laurent, Christian Garcia est admis sur sa demande pour compter de la date du présent arrêté dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
commandant des réserves de la gendarmerie,
A. COROIR